



Ce nouveau dispositif national d'alerte et d'information, développé par l'État, permet de prévenir en temps réel (à l'instant) toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger, afin de l'informer sur les comportements à adopter pour se protéger.

Comment ça marche ?

Si quelqu'un se trouve dans l'une des zones concernées par un danger imminent, il va recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si son téléphone portable est en mode silencieux.

Qui est concerné ?

Tous les possesseurs de smartphone présents à Feyzin lors d'une alerte sur le territoire de la commune, ou dans la zone de danger concernée.

Faut-il s'inscrire ?

Non : il suffit de se trouver dans la zone concernée, et que son téléphone soit connecté en 4G ou 5G, (et non en Wifi).

Et si je veux en savoir plus sur une alerte ?

En complément, il est possible de s'inscrire au serveur d'alerte VIAPPEL, sur le site Internet de la Ville, en cochant « Alertes Mairie », puis « M'inscrire », et en mentionnant ses coordonnées. Plusieurs options sont possibles :

- recevoir l'information municipale : vous recevez alors un SMS
- recevoir l'alerte pollution : idem
- recevoir l'alerte gestion de crise : vous recevez un appel vocal en cas de besoin
- être appelé comme réserviste : idem.

ACTUALITÉS DES ENTREPRISES

AIR LIQUIDE

Bilan des actions Hygiène, Sécurité et Environnement en 2024

« Ma préoccupation est de m'assurer que le personnel travaille dans de bonnes conditions, sans incident ni accident », souligne le directeur.

A l'échelle du groupe, sur les 15 dernières années, le nombre d'accidents avec arrêt de travail a été divisé par 5.

Sur les sites de Feyzin, Saint-Fons Belle Étoile et Roussillon, les résultats sont les suivants :

- nombre d'accident avec arrêt de travail : 1 (contusion à l'épaule)
- nombre de causeries Sécurité : 10
- nombre d'exercices (POI, PSI, évacuation, cyberattaque) : 8
- nombre de sessions d'entraînement de l'équipe d'intervention : 9

SNCF

Une délégation de riverains visite le site

Du 3 avril au 25 avril derniers, le site de Sibelin a procédé à la rénovation de deux voies destinées à accueillir les trains en pause temporaire : renouvellement du ballast, remplacement des traverses et de rails. Un chantier réalisé dans les temps, soumis à un dispositif d'appel à la disposition des riverains en cas de bruit anormal. Invitée à observer les opérations, une délégation de membres de la Conférence riveraine s'est rendue sur place.



Pour plus d'infos :

contact@conferenceriveraine.fr
04 72 21 46 24
www.conferenceriveraine.fr



La Conférence riveraine vise à améliorer le dialogue et la connaissance entre les habitants, la plateforme et les autres industries. Elle est composée d'habitants du quartier des Razes, des autres quartiers, de représentants de la Plateforme TotalEnergies, de Rhône-Gaz, d'Air Liquide et de la SNCF et d'élus municipaux. La Conférence Riveraine est co-financée par la Ville de Feyzin, TotalEnergies, Rhône-Gaz et Air Liquide.

Riveraine

n° 25 2025

La lettre d'information de la Conférence Riveraine



Les « PFAS », ces produits chimiques qui interrogent

Régulièrement, la presse nationale se fait l'écho de contaminations par ces substances « perfluorées » (contenant du fluor, associé à du carbone), susceptibles de générer des risques pour les hommes et les animaux.

Très utilisées dans la fabrication de nombreux produits (pour rendre les poêles anti-adhésives, imperméabiliser les textiles, éteindre certains feux...), nombre de ces substances seront bientôt interdites.

En région lyonnaise, la contamination de certains sols, de certaines nappes, est avérée. Le sujet est d'autant plus d'actualité qu'une contamination par une entreprise de la « Vallée de la Chimie » a été décelée, et qu'un procès récent l'a opposée à des activistes qui ont dénoncé le fait par une action d'éclat.

En France, en Europe, on s'interroge sur la dangerosité de ces substances. Sont-elles nocives ? Sans doute. Lesquelles plus particulièrement ? On commence à le savoir. A quel degré, dans quelle quantité, pour quelles populations ? On peine encore à le déterminer.

Pour prendre la mesure du sujet, la Conférence riveraine de Feyzin a sollicité un spécialiste de l'Agence Régionale de la Santé (voir p. 2 et 3). Ses réponses étaient très attendues.

LA CONFÉRENCE RIVERAINE, UN ESPACE DE DIALOGUE ENTRE LES HABITANTS,
LA VILLE DE FEYZIN, LA PLATEFORME TOTALENERGIES, RHÔNE-GAZ,
AIR LIQUIDE, ET LA SNCF



QUE SAIT-ON AUJOURD'HUI DES « PFAS* » ?

**dénomination exacte : substances perfluoroalkylées et polyperfluoroalkylées*

Le 13 février dernier, la Conférence Riveraine de Feyzin recevait un représentant de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de la Région Auvergne Rhône-Alpes, responsable du Pôle Santé-Environnement du Rhône et de la Métropole de Lyon. Sa mission ? Faire le point sur les PFAS.

L'une des caractéristiques des PFAS est liée à leur composition qui allie carbone et fluor : une exceptionnelle stabilité. D'où des propriétés intéressantes (résistance aux fortes chaleurs, imperméabilisation, antiadhésifs, etc.), exploités dans de multiples domaines : textiles, emballages alimentaires, poêles de cuisine, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, etc. Revers de la médaille, résistants et de longue durée de vie, on les appelle aussi « polluants éternels ».

Quelle dangerosité pour l'homme et les animaux ?

Des études menées en France et dans l'agglomération lyonnaise indiquent que l'ensemble de la population présente des PFAS dans le corps, à des degrés divers – « ce qui ne signifie pas pour autant que nous sommes malades », précise le représentant de l'ARS. En effet, la dangerosité de ces produits et leur impact sur la santé humaine et animale ne sont pas clairement établis.

D'une manière générale, la contamination des sols est plus élevée autour des sites industriels (nappes, sols). Elle diminue avec la distance.

Les effets des PFAS ressemblent beaucoup à ceux des risques liés à l'alimentation (lorsqu'on mange trop gras, trop sucré), mais aussi à l'alcool et au tabac. Ils sont donc difficiles à isoler. Parmi les centaines de PFAS, quatre ont été identifiées comme pouvant être à la source de pathologies particulières (risque de cancer par exemple). Les recherches s'intensifient, en France comme en Europe et dans le monde.

L'eau de l'agglomération lyonnaise est-elle potable ?

L'eau consommée au robinet est d'abord puisée dans les nappes phréatiques, traitée,

stockée, puis distribuée. Elle fait l'objet de trois contrôles successifs : en sortie de la nappe, après traitement en station, enfin au robinet. Les contrôles effectués dans notre agglomération donnent ceci :

- l'eau consommée à Feyzin est issue d'un bassin du nord de Lyon, non contaminé. Elle est donc potable.
- celle consommée dans les secteurs de Givors, Solaize, Grigny provient d'un des grands champs captants du sud lyonnais (Ternay), dont la contamination a été établie. Cependant, les analyses montrent que les PFAS identifiées sont parmi les moins dangereuses. De ce fait, l'ARS considère que l'eau consommée dans les localités desservies est également potable.

Les industries de Feyzin émettent-elles des PFAS ?

- la plateforme TotalÉnergies : Aucune production ou émission de PFAS. On en trouve uniquement dans la mousse utilisée en cas d'incendie d'hydrocarbure : environ 75% d'entre eux ont été éliminés, l'objectif est de 100% d'ici juin 2025. Des produits de substitution sont recherchés.
- Air Liquide : Aucune production ou émission de PFAS. Le site est tenu de contrôler son eau, les contrôles sont publiés.

Questions posées par les membres de la Conférence Riveraine :

Les adoucisseurs d'eau permettent-ils de réduire le taux de PFAS, ou le risque lié aux PFAS ?

Non, ou alors de façon très brève. Les PFAS étant très solubles, ils sont difficiles à filtrer. Leurs filtres enlèvent même certains éléments de l'eau bénéfiques à l'homme. De plus, si ces filtres ne sont pas renouvelés ou nettoyés régulièrement, ils peuvent être eux-mêmes sources de contamination.

À quels facteurs autres que l'eau peut-on être exposé ?

Le premier est l'alimentation. Le second, les sites industriels s'ils sont émetteurs de PFAS, dans leurs sols ou sous les sites. La réglementation vise à réduire l'émission de PFAS.

Les agriculteurs génèrent-ils des PFAS, notamment par les pesticides employés ?

Même si les agriculteurs respectent les réglementations et utilisent des produits autorisés, certains pesticides contiennent ou sont à base de PFAS.



Frédéric Le Louédec,
Responsable du pôle
Santé-Environnement
ARS AURA.

À SAVOIR

- Ne consommez pas les œufs issus de poulaillers « familiaux » : en contact avec le sol, ils présentent un risque de contamination.
- Le 20 février 2025, l'Assemblée nationale a voté l'interdiction, à partir du 1^{er} janvier 2026, de la vente des produits suivants s'ils contiennent des PFAS : cosmétiques, produits d'habillement, chaussures, agents imperméabilisants d'habillement (sauf tenues de protection et de sécurité), fart à skis. Le Sénat doit encore se prononcer sur ce texte.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'ensemble des résultats des analyses (nappes, sols, eau) est consultable sur les sites Internet de la Préfecture du Rhône, de la DREAL et de l'ARS.

TotalÉnergies dévoile son plan anti-bruit

Interpellés par un collectif de riverains d'Irigny sur la question du bruit, les représentants de l'entreprise ont rencontré ces habitants à deux reprises, le 16 décembre et le 17 février derniers.

Une cartographie des bruits sur le site de Feyzin a été présentée, établie à partir de 550 points de mesures permanents, auxquels s'ajoutent plusieurs contrôles par an et de nouvelles études en cours. Les données recueillies seront

modélisées, et permettront d'évaluer l'impact sonore sur les riverains, selon leur localisation.

Par ailleurs, la plateforme dote de silencieux les équipements bruyants (comme les événements de vapeur). Le prochain arrêt de maintenance sera l'occasion de mesurer le niveau sonore hors activité, ce qui permettra de disposer d'une valeur de référence.